

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020.**

L'An deux mil vingt, le vingt-huit du mois de Juillet à dix-huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Juillet 2020.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE, Adjoint - C. THIOL, G. LEBRAT, V. LARIVIERE, C. ROBIN, V. JOUBERT, C. LADREYT, M. GOUNON.

Absents excusés : R. THOUILLEUX, J. MAHUT, N. PARDO, L. BELLA, J. AYMARD donne pouvoir à F. GARAYT, C. REYNAUD pouvoir à M. GOUNON, Y. GALLIOU pouvoir à C. LADREYT.

Secrétaire de séance : Valentin JOUBERT.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Immeubles CORNELIE - LEBRAT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- CORNELIE des parcelles E 170 et E 171.
- LEBRAT des parcelles D 384, D 1261 et D 1722.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Immeuble GARAYT**

Corine LAFFONT, première adjointe, informe l'assemblée qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts GARAYT de la parcelle C 1084.

En l'absence de Monsieur Frédéric GARAYT et après débat, Corine LAFFONT première adjointe invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur cet immeuble. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par six voix pour et sept abstentions dont deux pouvoirs de ne pas exercer son droit de préemption sur cet immeuble et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux : Désignation des délégués.**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant chargés de siéger au sein du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux (Sivure).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par onze voix pour dont un pouvoir et quatre abstentions dont deux pouvoirs :

- **DESIGNE** Monsieur Géraud LEBRAT en qualité de délégué titulaire  
Monsieur Jean-Yves CLAVERIE en qualité de délégué titulaire  
Monsieur Valentin JOUBERT en qualité de délégué suppléant  
chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux

## **SYNDICAT ARDECHE-DRÔME NUMÉRIQUE (ADN) : Convention relative à l'usage d'un support de la station de pompage pour l'installation d'équipements de communications électroniques (fibre optique).**

Jean-Yves CLAVERIE, quatrième adjoint, présente le projet de convention à établir entre le Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN) et la Commune de Saint Laurent du Pape pour la pose d'un câble de fibre optique aérien et d'un boîtier aérien sur un poteau bois appartenant à la Commune au carrefour de Vernoux et de la RD 120 et ce dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Animation Guinguette de l'Eyrieux :

Monsieur le Maire informe d'une bonne fréquentation de l'animation "Guinguette de l'Eyrieux" qui se déroule les vendredis en fin d'après-midi et soirée avec différentes associations locales.

Ces dernières sont totalement satisfaites de cette opération qui leur permet d'améliorer leur trésorerie impactée en raison de la crise sanitaire du premier semestre 2020.

Un bilan sera effectué à l'issue des différentes manifestations.

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe que le CCAS s'est réuni le 22 Juillet et a fait le choix, suite à appel d'offre, de retenir un nouveau traiteur la "SARL Les Toqués Ardéchois" situé sur la Commune pour la fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire.

Une enquête préalable avait été effectuée auprès des familles sur une éventuelle augmentation de 0.50 cts sur le prix de vente des repas aux familles à compter de Septembre 2020 (*qui passerait de 4.10 € à 4.60 € pour les familles domiciliées St Laurent et Gilbac et Bruzac et de 5.10 € à 5.60 € pour les extérieurs*) et dans l'éventualité d'un fournisseur local, créant des emplois locaux, utilisant des denrées en provenance de circuits courts et proposant des repas de qualité.

La consultation des familles a été prise en compte puisque 72% des réponses ont été en faveur d'un changement de traiteur et de tarif et seules 11 familles sur 126 soit 8.8% ont émis un avis défavorable à l'augmentation tarifaire.

Claude LADREYT rappelle que l'accueil temps cantine (repas et surveillance) représente une charge de 9€ par élève pour la Commune

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 20 H 11.